

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle
Énergies renouvelables

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Ingénierie des énergies renouvelables et risques

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle, ayant pour intitulé *Énergies renouvelables*, de dénomination nationale SP2 - *Énergie et génie climatique*, a été créée à la rentrée 2007. Elle est portée par l'institut universitaire de technologie (IUT) de Corse en collaboration avec l'unité de formation et de recherche (UFR) de Sciences et techniques de l'Università di Corsica Pasquale Paoli (UCPP).

Cette formation est construite pour répondre aux besoins des entreprises en professionnels ayant une connaissance globale de la problématique énergétique. Elle présente deux axes principaux. Le premier consiste à apporter aux étudiants une connaissance sur les énergies renouvelables dans un cadre d'utilisation rationnelle de l'énergie, notamment dans le domaine de l'habitat. Le second consiste en un enseignement accordant une part importante au *management* de projet et à l'entrepreneuriat. Ce dernier axe vise conjointement à trouver des solutions à la complexité organisationnelle propre aux projets des domaines indiqués, mais également à permettre la création de nouvelles entreprises en lien avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Cette licence est ouverte en formation initiale et en formation continue, à temps plein ou en alternance (en apprentissage ou par contrat de professionnalisation).

Analyse

Objectifs

L'objectif de cette licence professionnelle (LP) est de former des professionnels compétents en matière d'énergies renouvelables - EnR (solaire, thermique, photovoltaïque, éolien, biomasse, hydraulique) et plus généralement sur l'utilisation rationnelle de l'énergie notamment dans le domaine de l'habitat et de l'industrie.

Les débouchés en termes de métiers se situent aussi bien auprès des maîtres d'ouvrages publics ou privés (responsable de services techniques, technicien territorial, conseiller énergie) qu'au sein de bureau d'études techniques (technicien) et maîtres d'œuvre ou de fabricants et installateurs (chargé d'affaire, technico-commercial).

Le dossier présente de façon détaillée l'adéquation de la formation avec les besoins nationaux et régionaux.

Organisation

La LP est organisée sous la forme de six unités d'enseignement (UE) disciplinaires, professionnelles et transversales (UE1 à UE6), d'un projet tuteuré (UE7) et du stage (UE8). Les coefficients de ces UE varient de quatre à 12. Le nombre de crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) associé à chaque UE est le plus souvent assez proche du coefficient et cohérent avec le volume horaire. Les unités d'enseignement UE1 à UE6 sont intitulées : *Énergies renouvelables et stockage* ; *Management* ; *Ressources et développement de projets EnR* ; *Maîtrise de l'énergie et bâtiments* ; *Maîtrise de l'énergie et procédés industriels* ; et *Préparation à la vie professionnelle* (PVP). Les coefficients, crédits ECTS et volumes horaires sont décrits dans un tableau présentant la formation. Les UE sont déclinées en modules de 12 à 40 heures, de trois à cinq modules par UE, hormis les UE de stage et projet.

L'UE2 *Management* et le module *Communication* de l'UE PVP sont mutualisés avec la LP *Entrepreneuriat*, ce qui représente un quart de la formation (126 heures). Il s'agit d'un point fort évident pour cette LP puisque le domaine des énergies renouvelables est très propice à la création d'entreprises et que les projets étant par nature pluridisciplinaires, ils nécessitent le *management* d'un nombre important de corps de métiers très différents.

La LP s'effectue en présentiel, sous la forme de cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD). Tous les travaux pratiques (TP) sont réalisés dans la période de projet tuteuré, et sont souvent incorporés au projet lui-même. Ils ne sont ainsi pas comptés dans les heures d'enseignement.

Le calendrier de la formation a été pensé pour permettre aux étudiants de réaliser leur alternance dans une entreprise sur le continent. Le rythme est le suivant : six semaines de formation - quatre semaines en entreprise - quatre semaines de formation - quatre semaines en entreprise - quatre semaines de formation - quatre semaines en entreprise - quatre semaines de formation - 12 semaines en entreprise. Il est dit que les étudiants réalisent leur projet d'étude pendant les trois premières périodes d'alternance et leur stage professionnel pendant les 12 dernières semaines. En creux, on comprend que les alternants ne font pas réellement de projets tuteurés, ce qui interroge de ce fait sur la manière dont les travaux pratiques (TP) sont mis en œuvre pour eux.

En effet, pour ces TP et le projet, les étudiants accèdent à la plateforme PAGLIA ORBA (Plateforme Avancée de Gestion éLectrique en milieu Insulaire Associant stOckage et énergies Renouvelables - oBjectif Autonomie) située sur le site d'Ajaccio, à 90 kilomètres de Corte. Cela nécessite vraisemblablement des aménagements d'emploi du temps mais il n'en est pas fait mention. Si cet accès est un atout indéniable, on regrette qu'il n'y ait aucun TP au sein des UE 1, 3, 4 et 5 sans remettre en question l'idée d'en faire la part belle dans les projets tuteurés. La prise en main des équipements et l'encadrement des TP posent question. De plus, cette organisation questionne la pratique réelle des alternants si les TP sont uniquement menés pendant les projets tuteurés, période pour laquelle ils sont en entreprise. Il reste étonnant que la plateforme MYRTE (Mission hYdrogène Renouvelable pour l'inTégration au réseau Electrique) ne soit pas mentionnée.

Positionnement dans l'environnement

La LP *Énergies renouvelables* est clairement positionnée dans son environnement local. Elle vise une moindre dépendance de l'activité aux fluctuations des tarifs de rachats et des aides pour les énergies renouvelables, mais également à satisfaire aux injonctions, au niveau national du projet de loi relatif à la transition énergétique et pour ce qui concerne le plan local, de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie pour la Corse 2016-2018/2019-2023, qui montre une volonté très forte de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Les partenariats professionnels sont développés au travers des acteurs de la formation, des projets tuteurés et des stages. Plus de 50 % des enseignements sont menés par des professionnels des énergies renouvelables. Les indications relatives au tissu d'entreprises locales sont présentées de manière très globale.

Il existe un lien intéressant avec la recherche, la formation s'appuyant sur deux plateformes de recherche situées à Ajaccio, PAGLIA ORBA et MYRTE. Il s'agit d'équipements de recherche et de développement sur les énergies renouvelables, portée par l'Università di Corsica Pasquale Paoli et le commissariat à l'énergie atomique (CEA), qui permettent de travailler sur le stockage des énergies intermittentes, la mobilité électrique et l'habitat durable. Ces plateformes complètent l'environnement du laboratoire UMR (unité mixte de recherche) 6134, sur lequel s'appuie la formation et dont les recherches en énergies renouvelables ont permis l'émergence ainsi qu'une collaboration avec l'institut national de l'énergie solaire (INES).

Au niveau bac+3, la LP n'est pas en concurrence avec d'autres formations régionales et le vivier des candidats est à spectre large (diplômes universitaires de technologies - DUT, brevets de techniciens supérieurs - BTS, deuxième et troisième années de licence - L2 et L3, autres LP). La LP constitue un prolongement à l'offre locale et régionale de formation à bac+2 (BTS et DUT), dans une autre mesure au niveau national mais l'absence d'informations précises à ce sujet rend l'analyse difficile. Par contre, si la formation s'inscrit bien le panorama local des formations scientifiques portées par l'UCPP, il n'est pas acceptable de voir mentionné que la LP « répond à un besoin de poursuite d'études », en mentionnant la spécialité *Ingénierie écologique* du master *Gestion de l'environnement et valorisation des ressources naturelles* et l'école d'ingénieurs Paoli Tech. L'objectif d'une LP est l'insertion professionnelle directe, pas la poursuite d'études.

La LP appartient au réseau Format'eree dont l'une des missions est le rapprochement entre les formations aux énergies renouvelables et les entreprises, ce qui lui permet d'être accompagnée dans la recherche d'adéquation entre la formation et le marché du travail.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée majoritairement par des professionnels (13 sur 23) ; mais aussi par trois enseignants-chercheurs de l'UCPP et de quatre professeurs certifiés (PRCE) membres de l'IUT. Elle est complétée par un enseignant d'un lycée professionnel de Monaco (12 heures, propriété industrielle) ; un maître de conférences de l'Université technique de Sofia, Bulgarie (10 heures, systèmes multi-sources d'énergie) ; et un chercheur sous contrat de l'Université de Lérida (*Universitat de Lleida*), Espagne (10 heures, bilan carbone, impact environnemental). Les universitaires effectuent 221 heures d'enseignement, sur un total de 514 heures (qui excluent la partie expérimentale). Globalement, les enseignants-chercheurs assurent 26 % (134 heures) des enseignements, mais la proportion d'universitaires est cependant trop faible (5 sur 23) compte tenu du contexte, d'autant plus que l'un d'entre eux assure à lui seul 110 heures. La qualité des professionnels est en adéquation avec le diplôme (ingénieurs, chefs d'entreprise, directeurs, *etc.*) ainsi qu'avec les cours dispensés.

Le rôle du responsable dans le pilotage de la formation et l'organisation de l'équipe pédagogique sont bien précisés, même si on peut regretter qu'il ne soit pas très impliqué dans les enseignements (15 heures). Les indications relatives aux fonctions des membres ainsi que de divers comités et leurs modalités sont détaillées (responsable LP, responsables UE, comité d'habilitation des projets tuteurs, comité d'évaluation des stages, comité de pilotage de l'apprentissage, conseil de perfectionnement et fiches navettes). Ce qui représente un point fort de la formation. Les réunions pédagogiques sont biannuelles.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Mis à part une baisse dans les effectifs pour les deux années 2013-2014 et 2014-2015, la formation reçoit une cinquantaine de candidatures, pour une capacité d'accueil fixée à 18-20 inscrits. Les promotions sont finalement de l'ordre d'une quinzaine d'étudiants par an, et le taux de réussite au diplôme est de presque 90 %.

La formation accueille quelques contrats en apprentissage, de professionnalisation et en formation continue. Le nombre d'alternants sous statut salarié est passé de huit en 2011-2012 à aucun en 2014-2015 et deux en 2015-2016. En l'absence d'informations précises sur les moyens déployés pour accompagner la recherche de contrat, on peut difficilement apprécier ce point. En tout état de cause, il est à surveiller. Il n'y a pas de diplômes obtenus par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou professionnels (VAP).

La grande différence entre les données d'insertion professionnelle présentées dans les enquêtes externe et interne rend l'analyse délicate. Néanmoins, on peut considérer que le taux d'insertion professionnelle reste modeste sur l'ensemble de la fenêtre d'observation. Sur quatre années étudiées, l'insertion professionnelle immédiate est très variable et parfois très faible : cinq étudiants en emploi sans poursuite d'études pour les diplômés de 2011, 2013 et 2015, un seul pour les diplômés de 2012 et 2014. Les secteurs d'activités et la nature des emplois occupés correspondent aux objectifs de la formation.

La poursuite d'études est beaucoup trop importante, même si, sur de petits effectifs, elle fluctue beaucoup : de 50 % à 90 % (promotions 2011 à 2014). La poursuite d'études même en alternance demeure une poursuite d'études. Cela est difficilement compréhensible car elle s'opère principalement au sein même de l'établissement, vers le master *Systèmes énergétiques et énergies renouvelables* (SEER) qui a fermé, le master *Gestion de l'environnement et valorisation des ressources naturelles* spécialité *Ingénierie écologique* (INGECO) ou l'école Paoli Tech. La possibilité d'intervention existe donc, à commencer par la suppression de cette possibilité de poursuite d'études dans les éléments de promotion de la formation.

Place de la recherche

La présence des plateformes MYRTE et PAGLIA ORBA, remarquables, sont un atout considérable pour la formation. Elles contribuent fortement à sa qualité car il s'agit d'installations à l'échelle 1 qui, de plus, sont uniques dans leur genre. Elles présentent un bouquet extrêmement complet des énergies renouvelables alliant *mix* énergétique, stockage, réseau, mobilité et stationnarité, ce qui préfigure la configuration nationale à partir de 2020 (nouvelle réglementation thermique - RT 2020).

Le lien formation - recherche est bien développé avec les interventions des enseignants-chercheurs du laboratoire Sciences pour l'environnement dans la formation, les projets étudiants en partenariat avec le laboratoire, l'utilisation des moyens expérimentaux présents sur les plateformes (elles sont utilisées par les étudiants leur permettant ainsi d'avoir une vision très complète des possibilités de production et de stockage d'énergie solaire), la possibilité de stages et d'alternances au sein de la structure de recherche.

Place de la professionnalisation

Le référentiel de la LP en termes d'activités, de capacité et de compétences est clairement présenté. Le référentiel est cohérent avec l'objectif de la formation. Les missions en entreprise ainsi que les compétences acquises sont bien précisées. Il y a une bonne cohérence de la fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) avec les

<p>objectifs de la formation et le contenu de la maquette.</p> <p>On note la présence de dispositifs de professionnalisation (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue) et, pour la formation initiale, celle-ci se retrouve à travers le projet tuteuré de 120 heures (sous forme de projet professionnel) et d'un stage de 12 semaines. Les entreprises peuvent proposer un sujet de projet tuteuré (le dossier mentionne ainsi six exemples de projets).</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Un seul projet tuteuré est demandé aux étudiants, dans l'UE7, il s'agit d'un travail mené en binôme. Il vise à valoriser l'esprit d'initiative de l'étudiant mais également à l'acquisition des connaissances supplémentaires dans le domaine des énergies renouvelables qu'il souhaite approfondir. Son contenu atteste de l'adéquation avec la formation, les modalités et son organisation sont bien définies.</p> <p>Pour la recherche de stage, les étudiants sont aidés par le bureau des stages de la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP), une notice explicative est disponible en ligne. Le dossier souligne la difficulté à trouver des stages, notamment pour les étudiants qui ne souhaitent pas s'éloigner, mais il est parfois confus, ne permettant pas d'apprécier complètement la réalité du potentiel en stages et contrats. L'équipe compte toutefois se doter d'une liste d'entreprises et d'organismes publics et privés en dehors de la Corse, ce qui ne peut être qu'encouragé.</p> <p>La présence d'un tuteur de l'entreprise d'accueil est précisée, l'enseignant-tuteur est choisi en fonction de ses compétences vis-à-vis du sujet de stage. Il s'agit d'un point fort de la formation qui lui accorde un poids important (14 ECTS pour le stage, et huit ECTS pour le projet tuteuré). L'organisation de l'équipe pédagogique permet d'encadrer des sujets variés, réalisés par des binômes d'étudiants. Ces sujets peuvent être proposés par des entreprises, des enseignants ou par les étudiants.</p> <p>L'évaluation des stages comporte deux phases : écrite (rapport) et/ou orale (soutenance devant un jury). Le tuteur des organismes d'accueil renseigne une fiche d'évaluation du stagiaire (la fiche type est présentée). La composition du jury de soutenance de stage est renseignée.</p> <p>La durée arrêtée du stage mérite une clarification (une durée de 12 semaines est indiquée dans le second paragraphe mais elle est de 16 semaines dans le huitième).</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Les étudiants de l'Università di Corsica Pasquale Paoli ont la possibilité d'effectuer une mobilité de stage ou de formation à l'international (en Europe et hors Europe) par le biais de plusieurs programmes.</p> <p>L'enseignement des langues correspond à 24 heures de langue et culture corses et 24 heures d'anglais.</p> <p>La promotion (2015-2016) a intégré au niveau de la LP deux étudiants étrangers. Des candidatures via Campus France sont donc étudiées, sans que cela se concrétise par beaucoup d'inscriptions. Cette timide ouverture demande donc à être poursuivie et amplifiée.</p> <p>On peut néanmoins parler d'ouverture internationale du point de vue de la recherche grâce aux relations avec le laboratoire Sciences pour l'environnement permettant des interventions ponctuelles ou non de chercheurs ou enseignants-chercheurs étrangers dans la formation.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Une commission de recrutement effectue une sélection structurée prenant en compte aussi la motivation de l'étudiant. Les dossiers retenus par la commission donnent lieu à un entretien individuel avec le candidat. Les modalités de sélection et les critères de sélection sont indiqués.</p> <p>L'origine des candidats et des inscrits est variée. Les candidatures d'étudiants (environ 50 par an) viennent de onze BTS et de quinze spécialités de DUT : DUT <i>Génie thermique et énergie</i> ; DUT <i>Hygiène, sécurité et environnement</i> ; DUT <i>Génie civil</i> ; BTS <i>Assistance technique ingénieur</i> ; BTS <i>Fluide, énergie, environnement</i> ; quelques étudiants de BTSA, de deuxième année de licence générale (L2) <i>Biologie</i>, de L2 <i>Physique</i>, de L3 <i>Physique</i> ou d'autres LP ont également candidaté. Très peu d'inscrits viennent de L2 (un seul en cinq ans). Pour 2015-2016, la majorité des inscrits vient de différents BTS (BTS <i>Assistance technique d'ingénieur</i>, BTS <i>Fluides, énergies, environnements</i> et deux BTS étrangers). La tendance actuelle semble privilégier le recrutement d'étudiants issus principalement de BTS. Il conviendrait donc d'envisager une meilleure visibilité vis-à-vis des étudiants de DUT.</p> <p>Il est précisé que la diversité des publics entrants est prise en considération. Les étudiants se voient proposer un soutien, une remise à niveau, sous forme de compléments de cours pendant la formation et en fonction des besoins individuels. Un suivi individuel de type tutorat (notamment par un enseignant-référent) est également mis en place pour lutter contre l'échec. On note la présence d'un enseignant-référent ainsi que la mise en place d'un dispositif efficace anti-abandon (suivi individuel de l'étudiant par un membre de l'équipe pédagogique, actions concertées avec les services sociaux et médicaux de l'UCPP).</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements sont dispensés en présentiel sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés, toute la partie expérimentale étant faite pendant le projet ou le stage.</p> <p>On note la présence de dispositifs de professionnalisation. Les rythmes, les modalités d'équivalence pour les étudiants en formation continue sont indiquées. VAE et VAP sont possibles et renseignées.</p> <p>Des dispositifs d'enseignements spécifiques sont précisés pour les étudiants en situation de handicap, en régime salarié ou pour les sportifs de haut niveau ou même pour les étudiants incarcérés.</p> <p>La présence du numérique s'opère à travers les supports utilisés dans les enseignements (documents de travail, contenus des cours, travaux rendus par les étudiants, tableaux numériques et utilisation de logiciels professionnels de la spécialité). La place du numérique est donc classique et ne donne pas lieu à des pratiques pédagogiques innovantes.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les règles de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la LP sont appliquées pour la validation des UE et du diplôme.</p> <p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont exposées. Le type d'évaluation des rapports d'activités, faisant office de projet tuteuré dans le cadre d'une alternance, sont indiqués.</p> <p>Les constitutions, rôles, et modalités de réunion des jurys sont précisés. Trois jurys ont lieu au cours de l'année universitaire : un jury pour les projets tuteurés, un jury pour les stages et un jury pour les délibérations. Ils comprennent des enseignants de la formation et des personnalités extérieures reconnues dans leur domaine d'activités auxquels s'ajoutent des responsables de stage au sein des entreprises. Le jury d'attribution de diplôme est constitué d'enseignants de la formation et l'on peut penser que la part de professionnels de la spécialité respecte la proportion attendue (entre 25 et 50 % des membres).</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le référentiel de la formation présenté en capacités et compétences est distribué à tous les étudiants et entreprises accueillant des stagiaires. Ce référentiel a visiblement vocation à informer l'entreprise plus qu'à l'impliquer dans l'évaluation. Son intérêt est néanmoins évident. Pour les alternants cependant, un intéressant livret d'apprentissage est proposé.</p> <p>On remarque néanmoins que ce référentiel dans sa troisième colonne fait souvent état de connaissances plutôt que de compétences. Cette même remarque vaut pour le cadre 5 du résumé descriptif de la certification de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).</p>
Suivi des diplômés
<p>Il y a présence d'un dispositif interne à la formation de collecte d'informations. La plateforme POIP de l'Università di Corsica Pasquale Paoli est également en charge du suivi des cohortes.</p> <p>La rédaction de ce paragraphe semble relever d'une confusion entre suivi des étudiants en poursuite d'études longues et le suivi des diplômés qui doit renseigner aussi et surtout sur l'insertion professionnelle s'agissant d'un diplôme de LP. Les différences relevées entre les collectes interne et externe posent cependant problème lorsqu'il s'agit d'en produire l'analyse.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>On note la présence d'un conseil de perfectionnement annuel. Sa composition exacte n'est cependant pas renseignée et en particulier, on ignore si les étudiants sont représentés.</p> <p>Un compte-rendu du conseil de perfectionnement est présenté.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants est bien organisée par l'équipe pédagogique de la LP. Les éléments relatifs aux procédures d'autoévaluation sont bien renseignés.</p> <p>Une synthèse de cette évaluation est communiquée au conseil de perfectionnement mais l'Università di Corsica Pasquale Paoli faisant aussi une évaluation des enseignements, la question de l'optimisation se pose. Il serait souhaitable d'intégrer les attentes de l'équipe pédagogique de la LP et de l'Université dans une seule évaluation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Le lien intéressant avec la recherche (deux plateformes de grande qualité).
- La mutualisation avec la licence professionnelle *Entrepreneuriat*.
- Les liens avec les bureaux d'études et les entreprises.
- L'organisation des projets tuteurés, des stages et le suivi de l'apprentissage.

Points faibles :

- Le manque de travaux pratiques en tant que tel pour acquérir sur l'ensemble des technologies les bases pratiques attendues au niveau d'une licence professionnelle.
- Le taux de poursuite d'études immédiate important.
- La baisse du nombre d'alternants salariés.
- La proportion trop faible d'universitaires dans l'équipe pédagogique.
- L'ouverture à l'international pour le recrutement d'étudiants qui reste faible.

Avis global et recommandations :

L'environnement scientifique incontestable et l'adéquation des compétences acquises dans la licence professionnelle avec les besoins requis par les secteurs d'activités concernés constituent un point positif.

Une meilleure information relative à cette formation doit être menée afin d'accroître son attractivité parmi les étudiants de DUT/ L2 d'une part, et d'autre part, il conviendrait de résoudre, au-delà de la seule équipe de formation, la position de l'Université vis-à-vis de la poursuite d'études des diplômés de cette formation. Bien qu'en progrès, un effort supplémentaire devrait être consenti dans le recrutement des étudiants à l'international. Il devrait être envisagé de ne faire qu'une seule évaluation des enseignements.

Si l'utilisation des moyens fournis par les plateformes constitue un ancrage recherche rare pour une licence professionnelle, il n'en demeure pas moins qu'il serait pertinent d'augmenter et de diversifier les interventions des enseignants-chercheurs. Le centre de formation des apprentis avec l'aide des professionnels et du réseau Format'eree pourrait contribuer à la structuration d'un réseau d'entreprises pour l'accueil en stage ou en alternance.

Cette formation pourrait devenir une figure de proue pour les formations continues des entreprises du secteur BTP (bâtiment et travaux publics) dans la perspective de la Réglementation thermique (RT) 2020. Il serait à ce titre des plus pertinent d'envisager un rapprochement voire une fusion avec la licence professionnelle *Génie Civil et construction* spécialité *Bâtiment et construction*. Les complémentarités de ces deux formations concernent en effet tant les aspects du fonctionnement que de la recherche ou encore des branches d'activités concernées.

Observations de l'établissement



Corte, le 26 avril 2017

Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris

N° Réf : PMR/VPCFVU/17/ 168

Objet : Eléments de réponse aux avis et recommandations des experts du HCERES pour les licences professionnelles de l'IUT :

Licence Professionnelle *Protection de l'Environnement spécialité Eau et Environnement*
Licence Professionnelle *Génie Civil et Bâtiment spécialité Bâtiment et Construction*
Licence Professionnelle *Energie et Génie Climatique spécialité Energies Renouvelables*
Licence Professionnelle *Activités et Techniques de Communication spécialité Design Numérique*
Licence Professionnelle *Techniques et Pratiques Audiovisuelles et Cinématographiques spécialité Techniques et Activités de l'Image et du Son*
Licence Professionnelle *Assurance, Banque, Finance spécialité Banque*
Licence Professionnelle *Management des Organisations spécialité Entrepreneurat*
Licence Professionnelle *Commerce spécialité Marketing et Communication*
Licence Professionnelle *Qualité Santé Sécurité Environnement*

Monsieur le Président,

Concernant les licences professionnelles délivrées par l'IUT de l'Université de Corse, les rapports d'évaluation des experts du HCERES ont mis en évidence quelques points faibles ainsi que des actions à mettre en œuvre dans une perspective d'amélioration continue telles que :

- ✓ établir un meilleur suivi de l'insertion professionnelle,
- ✓ renforcer l'auto-évaluation,
- ✓ renforcer l'enseignement des langues étrangères,
- ✓ renforcer la place de la recherche,
- ✓ ouverture vers l'international.

L'ensemble des rapports notent une poursuite d'études importante pour des formations conçues dans un objectif d'insertion professionnelle. Sur ce point, une réflexion s'impose au niveau local et national afin d'appréhender les multiples enjeux des licences professionnelles et la place qu'elles occupent dans les cartes de formation des établissements d'enseignement supérieur, de plus en plus concernés par des parcours en apprentissage.

Les réponses et les mesures correctives seront actées plus précisément pour chaque LP dans les fiches AOF constitutives du dossier d'accréditation (Vague C 2018) déposé par l'Université de Corse.

Seul le rapport concernant la licence professionnelle *Qualité Santé Sécurité Environnement* a fait l'objet de remarques particulières qui seront déposées sur la plateforme GED du HCERES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI

